

05 JUL. 2021

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour
l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 août 2018 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

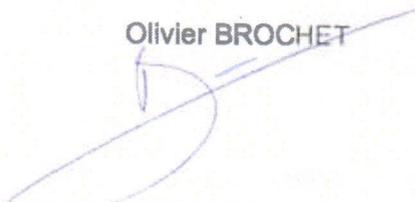
Vu le contrat de recrutement de Madame Chantal LEVY en qualité de chef d'établissement du Lycée international Alexandre Dumas d'Alger à compter du 01/09/2019,

Décide :

Article 1er : Madame Chantal LEVY, proviseure, est autorisée à signer l'acte d'engagement relatif aux travaux d'extension et nouvel aménagement du LIAD ORAN avec l'entreprise SARL ACTARIS CONSTRUCTION MODULAIRE représentée par Monsieur Islem ZITOUNI TERKI, pour un montant total de 114 700 223,87 dinars algériens soit 708 847,38 euros (taux de chancellerie applicable 0,00618). Le marché comporte une tranche ferme pour 56 064 982,29 dinars algériens et une tranche conditionnelle pour 58 635 241,58 dinars algériens.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet de l'établissement.

Olivier BROCHET



AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr